



Site internet : www.laroche-saint-cydroine.fr

adresse mail : mairie.laroche@wanadoo.fr

Tél : 03.86.80.16.71

Bulletin N° 4 – Juillet - Août 2021

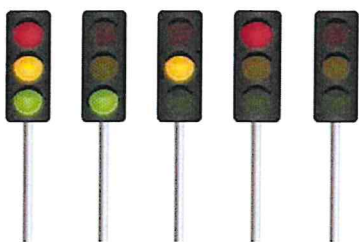
Le Larochois

Bulletin Municipal de la ville de Laroche Saint Cydroine



RESPIREZ, LA NATURE REVIT ... ! (et nous aussi)

EDITORIAL DE Mme BILLIET



Mais que s'est-il donc passé le 18 mars 2021 ?

Une coupure d'électricité générale nous a privé du fonctionnement des feux du carrefour. Lors de la remise sous tension, impossibilité de rétablir le service. Les agents et la société de maintenance sont intervenus le vendredi 19 mars jusqu'à 21h. M. Esnault et moi-même avons cherché à obtenir du département du matériel de remplacement, mais en vain, pas de solution.

Dans un premier temps, le bloc contrôle feu a été changé pour que les feux fonctionnent en clignotant. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assureur avec visite de celui-ci le 19 mai 2021 et ordre de ne pas toucher aux installations avant le passage de l'expert.

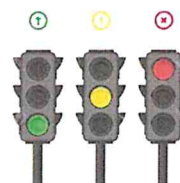
En compagnie de celui-ci, du responsable de la société de maintenance, M. Esnault et moi-même, le constat de l'expert a été formel : une surtension lors de la remise en service a fait fondre les batteries qui prennent le relais en cas de coupure. Les kits piétons étant aussi à changer.

Suite au passage de l'assureur, nous avons été indemnisés de la somme de 6664,33 euros pour un montant total de 9273.60 euros payé par la commune, soit **2609.27 euros** de dépenses réelles. Cela a dû paraître long à tous mais le jeu en valait la chandelle.

Merci à vous pour votre prudence et votre patience.

Bonnes vacances et n'oubliez pas les gestes barrières ...

MJ BILLIET



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Les 29 et 30 juillet : compétition de ski nautique au stade nautique.

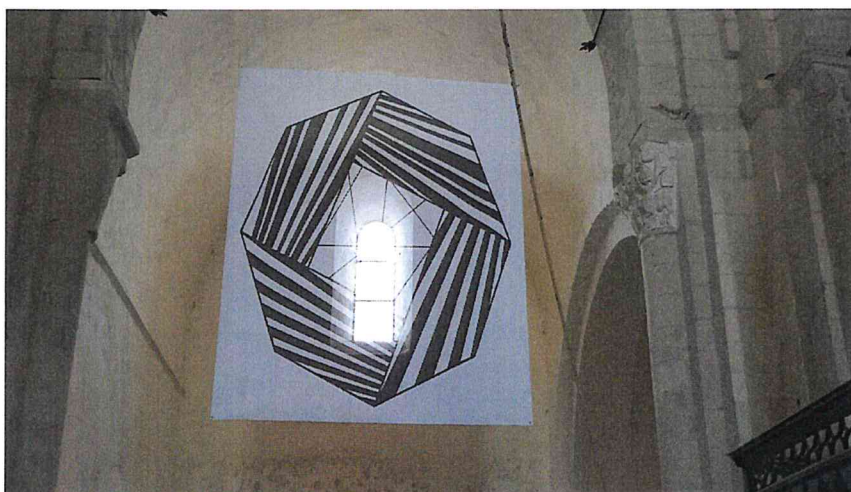
Le 8 août : course cycliste « les boucles de l'Yonne »

Du 14 au 23 août : exposition à l'atelier de la « Chevêche » à Laroche St Cydroine, rue Paul Boursin, avec trois artistes régionaux : Francis Cola-Adler, photographies ; Maryline Dussud, peintures ; Xavier Bernard, sculptures ; Régis Guichard, peintures, sculptures.

En outre, Xavier Bernard animera par ses toiles tendues l'église de St Cydroine jusqu'à fin septembre.

Le 29 août : exposition des vieilles voitures animée par les cheminots philatélistes au parc de la salle polyvalente.

Le 12 septembre : fantastic pic-nic par l'Office de Tourisme du Migennois, parc de la salle polyvalente. Inscription 5 €/personne à réserver à l'Office de Tourisme, Tél : 03.86.80.03.70 - mail : ot.migennes@wanadoo.fr



TOILES TENDUES A L'EGLISE DE St CYDROINE

REMISE DES CADEAUX AUX CM2

Bravo aux élèves qui feront leur prochaine rentrée au collège ! Pour les récompenser, M^{me} BILLIET et M^{me} GÉRARD leur ont remis un dictionnaire de poche ainsi qu'un coffret de peinture le mardi 22 juin en présence de leur enseignante M^{me} CHIESA et du directeur de l'école M. LAURENT.



M^{me} CHIESA - Mathis C. - Eléna - Chloé - Vénisya - Leïna - Mathis G. - Angéline - M. LAURENT
(Absents : Philippe - Noémie)

CREDIT IMPOT TRAVAUX JARDINAGE avec un jardinier CESU service à la personne

Comment profiter des avantages fiscaux du service à la personne ? Comment fonctionne le CESU ? Quels sont les petits travaux de jardinage autorisés ? Qui a le droit de bénéficier de la réduction d'impôt ? Quelles sont les conditions pour bénéficier du crédit d'impôt travaux jardinage ? Comment trouver une entreprise agréée ?

Comment trouver une entreprise agréée service à la personne ? Comment déclarer ses travaux jardinage ? Lorsqu'un particulier cherche un jardinier à domicile, il oublie souvent qu'il peut profiter d'un crédit d'impôt travaux de jardinage.

Vous n'êtes probablement pas sans savoir que tout propriétaire de jardin se doit de respecter des obligations quant à l'entretien de son jardin. Pour autant, beaucoup de particuliers l'ignorent encore, mais il est possible, depuis 2006, de **profiter d'un avantage fiscal de 50% sur les travaux d'entretien de jardin** (dans la limite d'un certain plafond). Il convient tout de suite de préciser que les travaux de conception, création et d'aménagement de jardin ne rentrent pas en compte dans le service à la personne jardinage.

Le Service à la Personne pour l'entretien de jardin peut être effectué de 2 manières différentes :

- Soit **faire appel à une société de services** (agréée CESU) qui s'occupera d'envoyer un jardinier à domicile.
- Soit **recruter directement un jardinier** et le rémunérer par CESU (le client particulier a le statut de **particulier employeur**).

Dans ce guide pratique, l'équipe d'AlloJardin a regroupé et simplifié toutes les informations nécessaires pour bien comprendre **comment profiter de cet avantage fiscal** dans le cadre du service à la personne pour les travaux d'entretien de jardin.

Service à la personne jardinage 2021

Comment profiter de la **réduction d'impôt travaux jardinage** ? Voici un tableau récapitulatif des informations clés pour comprendre rapidement le dispositif des avantages fiscaux du service à la personne, dans le cadre des petits travaux de jardinage.

Fiche Pratique	Détails
Service à la personne jardinage	Lorsqu'un particulier fait appel à un jardinier à domicile pour des petits travaux de jardinage, il peut bénéficier d'un crédit ou d'une réduction d'impôt égal à 50 % des sommes payées pendant l'année.
CESU	Le CESU est un dispositif permettant à un particulier d'employer un professionnel et de déclarer la rémunération d'un salarié à domicile (cesu déclaratif) ou de payer une société de services (cesu préfinancé).
Bénéficiaires	Tous les foyers fiscaux (actifs, retraités imposables ou non imposables...) pour le jardin du domicile principal ou de la maison secondaire.
Travaux de jardinage concernés	Tous les petits travaux de jardinage ne requérant pas de qualification particulière (ex: tonte de pelouse, taille de haies, débroussaillage...).
Avantages fiscaux	50% de réduction d'impôts avec un plafond de dépenses de 5 000€ par foyer fiscal et par an, soit 2 500€ de réduction fiscale maximum.
Déclaration administrative	Pas de bulletin de salaire à remplir. La déclaration est simple et s'effectue directement en ligne.
Tarif horaire moyen	Un jardinier en CESU est, en moyenne, facturé entre 12€ et 21€ TTC (après réduction fiscale).

Si vous souhaitez parcourir les textes de loi en détails, consultez le [code général des impôts](#)

Sociétés de services à la personne jardinage et réduction

La plupart des **sociétés de services** et société d'aide à la personne proposent aussi des prestations d'entretien de jardin pour les particuliers. Pour autant, de nombreuses entreprises du paysage sont aussi **agrées Service à la Personne** pour permettre à leurs clients de bénéficier des mêmes avantages fiscaux.

Ainsi, lorsque vous faites appel à une entreprise de jardinage ayant l'agrément service à la personne, vous bénéficiez d'un **crédit d'impôt (ou d'une réduction fiscale) de 50% des frais des prestations pour l'entretien de jardin**. Nous vous recommandons de régler la société de service directement par chèque bancaire ou par virement.

En effet, en raison **des réductions fiscales** proposées (50% d'abattement d'impôts), les entreprises agrées service à la personne proposent **des tarifs horaires très attractifs** pour les particuliers. Pour autant, il conviendra de vérifier que ces entreprises disposent du matériel adéquat.

Il conviendra aussi de vérifier que le **retrait des déchets** végétaux est aussi compris dans la tarification. Aucune formation n'est demandée pour s'occuper de l'entretien de jardin ; dès lors, le travail réalisé par le prestataire peut être de qualité **très variable**.

Jardinier CESU à domicile : réduction impôts

Le **CESU** (Chèque Emploi Service Universel) est entré en vigueur le 1er janvier 2006. Il regroupe différents dispositifs complémentaires pour les particuliers employeurs ayant recours à **un salarié en emploi direct ou à un prestataire de service**.

L'objectif majeur du CESU est de permettre à un particulier d'employer un professionnel avec une méthode de paiement simple et avantageuse. Le CESU a particulièrement contribué à faire exploser l'offre d'entreprise de jardinage proposant un service éligible d'aide à la personne en France.

CESU déclaratif : pour déclarer la rémunération d'un salarié à domicile. Le **CESU déclaratif** est un dispositif simple, **réservé pour les particuliers employeurs**. Il permet de déclarer le jardinier employé à domicile (ou dans la résidence secondaire) pour des petits travaux de jardinage et de bénéficier des avantages liés à cet emploi.

Que ce soit pour une activité régulière ou ponctuelle, à temps partiel ou à temps complet. Le CESU déclaratif est géré par le Centre national CESU (CNCESU), réseau des URSSAF.

CESU préfinancé : pour payer une société de service ou un salarié à domicile

Le **CESU préfinancé** (ou titre CESU) permet de régler un service à la personne ; cela peut être une association, une entreprise prestataire de services ou encore la rémunération d'un salarié employé en direct.

Il s'agit du **même principe que celui du ticket restaurant** : un employeur public ou privé, une mutuelle ou encore un CE propose à ses bénéficiaires de profiter de CESU préfinancé pour un certain montant. Le CESU préfinancé n'est pas géré par le réseau des URSSAF.

Crédit impôt travaux jardinage : les démarches administratives

Pour pouvoir profiter du CESU lors de l'embauche d'un jardinier à domicile, il suffit de suivre les étapes suivantes :

- **Adhérer** : inscription sur le site de l'**URSSAF** (ou auprès d'URSSAF).
- **Déclarer** : pour régler le jardinier, vous avez 2 solutions :
 - Soit vous indiquez sur CESU URSSAF les salaires versés et le nombre d'heures effectuées via une simple déclaration et un seul prélèvement pour toutes les cotisations sociales (la CNCESU s'occupe de calculer les cotisations sociales).
 - Soit vous l'utiliser pour régler le jardinier comme un simple chèque classique, qui possède un volet social.
- **Déduction** : le CNCESU envoie l'attestation d'emploi (= bulletin de salaire) au salarié, après avoir effectués tous les calculs de cotisation. Une attestation est envoyée au particulier pour pouvoir profiter de l'avantage fiscal

Crédit impôt travaux jardinage : les bénéficiaires

Depuis le 1er janvier 2017, la nouvelle loi de finances élargit l'accès au crédit d'impôt pour **tous les contribuables qui emploient un salarié à domicile**. Ainsi actifs et non actifs peuvent bénéficier d'un **crédit impôt travaux jardinage**. Il suffit de disposer d'un compte bancaire en France pour disposer de l'abattement fiscal.

Cela signifie que, par exemple, la **taille de haie ou la tonte de pelouse sont des travaux déductibles des impôts**. Consultez la liste des petits travaux de jardinage pour connaître les travaux éligibles au crédit d'impôt jardinage et trouver une entreprise de jardinage rapidement.

Service à la personne jardinage : avantages fiscaux

L'avantage fiscal prend la forme d'un **crédit d'impôt travaux jardinage sur le revenu égal à 50 % des dépenses engagées** pour des prestations de petits travaux de jardinage dans la **limite de 5 000 € par an et par foyer fiscal**. Cela signifie qu'il est possible de déduire **jusqu'à 2 500€ au total** pour les petits travaux de jardinage auprès de certaines entreprises de jardinage.

Crédit impôt travaux jardinage : travaux acceptés

Les travaux concernés par le CESU sont les **petits travaux de jardinage** : il s'agit de tâches occasionnelles et courantes de très courtes durées ne requérant pas de qualification particulière.

Comme l'indique la Direction Générale des Entreprises, "*Ces travaux sont définis comme les **travaux d'entretien courant des jardins et potagers** de particuliers. Ils comprennent aussi la cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle (...)*".

Liste des petits travaux de jardinage acceptés (non exhaustif) :

- Abattage (uniquement jusqu'à 3,5m de hauteur, interdit au-delà)
- Arrosage
- Bêchage et nettoyage des massifs
- Débroussaillage
- Déneigement
- Désherbage
- Enlèvement des déchets
- Engazonnement et scarification de pelouse
- Plantations d'arbustes (sans fourniture)
- Ramassage des feuilles

- Taille d'entretien : attention : ces tailles ne rentrent dans les travaux de petit jardinage que s'il s'agit d'un *entretien courant effectué à hauteur d'homme, sans nécessité de se déplacer dans l'arbre et sans avoir recourt à du matériel d'élagage (corde, harnais, évacuation par camion)* (Source : circulaire du 11.04.19).
- Taille des haies
- Tonte du gazon

Liste des petits travaux de jardinage non acceptés (non exhaustif) :

- Abattage au-delà de 3,5 mètres
- Les travaux forestiers (par ex : abattage de grands arbres, ébranchage, dessouchage, débardage...)
- Elagage nécessitant une intervention dans l'arbre et du matériel d'élagage.
- Création de jardin
- Plantations d'arbres
- Construction en dur (par exp: piscine, abri...)
- Installation d'arrosage automatique
- Installation de clôture
- Taille des vergers d'arbres à usage commercial

Pour avoir une idée précise du meilleur moment pour faire intervenir une entreprise de jardinage, consultez le calendrier du jardinier.

Comment trouver un jardinier agréé ?

- Pour trouver **un jardinier à employer en CESU**, une méthode simple consiste à consulter les sites de petites annonces qui regorgent de particuliers prêts à donner un coup de main.
- Pour trouver **une société de service** (*ménage, gardiennage, garde d'enfants à domicile...*), il est aussi possible de chercher sur Internet, dans l'annuaire des organismes de service à la personne. Vous pouvez aussi consulter les entreprises agréées service à la personne dans l'annuaire paysagiste AlloJardin.

Source : allojardin

REPORTAGE ARTISAN

Tous les habitants de Laroche connaissent M Sébastien VENET, à la tête d'une entreprise de plâtrerie, plaquiste et isolation. Outre le fait de son engagement à la commune en tant que conseiller municipal, nous lui avons demandé de nous faire connaître sa société, en tant que Maître artisan habitant à Laroche.

Agé aujourd'hui de 45 ans, il a créé sa société en 2002. L'effectif actuel est de quatre employés et une stagiaire.

En 20 ans, il a formé 5 apprentis. Un de ses anciens employés s'est mis à son compte après 11 ans d'activité.

Sa société est RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Ses gros chantiers (entre autres) sont la pose de fenêtres, isolation extérieure etc. Les principaux travaux de longue durée concernent le château de Senan (un an et demi), le château de Champlay, l'hôpital PSY d'Auxerre, mais 95 % sont pour les particuliers.

Sébastien rayonne sur 25 kms autour de chez lui. Il lui arrive de faire quelques interventions sur Sens, mais à titre exceptionnel. Son activité a été arrêtée 3 semaines pendant le confinement, et il a du mal à rattraper son retard, mais ses clients lui restent fidèles.

Nous tenons à remercier très sincèrement Sébastien VENET pour son accueil et sa gentillesse.



Reportage réalisé le 24 juin par Jean MATRAY

AVIS IMPORTANT

Les relevés de compteur d'eau débiteront le **JEUDI 2 SEPTEMBRE**.
A cet effet, les abonnés sont invités à dégager l'accès au compteur.
Merci de votre compréhension.

RECETTE DU CHEF JACKY FAGUAIS

Pour ces deux mois d'été, le chef vous propose une recette de poisson.

DOS DE CABILLAUD A LA CREME DE RADIS

Ingrédients pour 4 personnes :

4 dos de cabillaud ; 1 botte de radis ; 1 échalotte ciselée ; 150 gr de beurre ; 25 cl de vin blanc ; 10 cl de crème fraîche ; 15 cl de Frontignan ; 1 c à soupe d'huile d'olive ; sel et poivre du moulin.

Etape 1 :

Laver les radis après les avoir équeutés, les couper en rondelles. Dans une casserole, mettre les radis, le beurre et l'échalotte ciselée. Faire suer le tout 4 minutes en remuant à l'aide d'une maryse. Ajouter le vin blanc et les 15 cl de Frontignan. Faire réduire de ½ puis introduire la crème fraîche. Faire à nouveau une réduction, et garder au chaud.

Etape 2 :

Fariner les dos de cabillaud sur un seul côté, puis passer les à la poêle côté fariné à feu moyen pendant 4 minutes dans l'huile d'olive. Les finir au four à 130° pendant 12 minutes.

Etape 3 :

Dans un plat, déposer les dos de cabillaud et napper les de la crème de radis préalablement préparée.

Mon conseil :

Je vous recommande comme garniture des carottes des sables cuites vapeur dans une cocotte avec du beurre breton.

Accompagnement :

Un vin blanc bourguignon tel que le Saint Véran accompagnera avec succès ce met si délicat.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter bon appétit !

Le petit plus du chef pour l'été :

Pour passer de bonnes soirées entre amis autour d'un barbecue, le chef vous propose une idée :

Pour des grillades telles que des brochettes de bœuf ou de volailles, faites-les mariner dans un mélange avec du thym, de l'huile de pépin de raisin, des oignons, de la coriandre, du piment d'Espelette, des grains de poivre et du sel de Guérande. Même marinade pour des brochettes, des merguez et chipolatas, des côtes d'agneau ou côtes de porc aux herbes de Provence. Aussi avec du saumon mariné aux herbes, des grosses gambas ou bien du homard, sans oublier les pommes de terre, les poivrons, les courgettes ou les aubergines en accompagnement. Autant de grillades pour satisfaire tous les palais. Je vous souhaite un bel été.



Chef de cuisine

Restaurant Aux Rives de l'Yonne

89400 LAROCHE SAINT CYDROINE

Tél : 03.86.80.05.70

Site : www.jacky.faguais.com

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Dans le précédent bulletin, nous avons relancé l'idée du concours des maisons fleuries.

Force est de reconnaître que celle-ci n'a pas séduit grand monde, puisque personne ne s'est inscrit.

Comme pour la bibliothèque, nous relancerons cette idée l'année prochaine, avec peut-être un peu plus de succès pour la culture et l'embellissement de notre commune.

EXPOSITION

Pendant les deux mois d'été, vous pourrez voir une exposition de figurines en tableau de bataille de l'époque Louis XIV et Louis XV, dans la vitrine qui se trouve à l'entrée de la mairie les jours ouvrables de celle-ci.

LES CRAPAHUTEURS DE LAROCHE St CYDROINE

Après une longue trêve pour cause de pandémie, les Crapahuteurs viennent de reprendre les randonnées, et l'espoir pour cet été de voir toutes les sorties se réaliser.

En juillet, les Crapahuteurs marcheront tous les lundis matins de préférence le long des berges ou dans les forêts environnantes.

Programme prévisionnel pour les mois à venir :

Le 20 Juillet, une promenade est prévue à la Tour Chappe (ancien relais télégraphique) et au Prieuré de Vausse (commune d'Annoux) tous deux situés près de Châtel Gérard (89310).

En Septembre, weekend dans la forêt de Rambouillet (78120) avec une visite de la ville de Chartres (28000).

L'Assemblée Générale se fera courant novembre à la Salle Polyvalente de Laroche, avec les prévisions de sorties 2022.

La traditionnelle randonnée du Lundi de Pâques à Laroche est déjà retenue pour le **18 Avril 2022**.

L'association aura la grande joie de fêter ses **20 ans d'existence en Juin 2022**.

Cette association créée par quelques Larochois en juin 2002 passionnés de randonnées et de découvertes, convaincus **que marche et convivialité sont les meilleurs remèdes pour la santé et contre la solitude**, affiche encore toute sa vitalité 20 ans plus tard avec près de 220 adhérents.

Mme Christiane POURTY : <http://lescrapahuterurs.pagesperso-orange.fr/>



Promenade aux alentours du château d'Esnon

PETITE PAGE D'HISTOIRE DE LAROCHE

Un jeune habitant de Laroche (Baptiste Couillard, 15 ans) a fait des recherches sur l'histoire de notre commune, et il nous fait part de ses découvertes pour le moins surprenantes.

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE LAROCHE EN 1836

Il y avait en 1836 : 970 habitants (504 hommes et 466 femmes).

La population était composée de :

94 vignerons, 53 domestiques, 43 marinières (dont 2 maître marinières et 1 commis), 28 cultivatrices, 21 laboureurs, 21 tonneliers, 18 propriétaires, 15 maçons, 10 ouvrières, 9 cultivateurs, 5 boulangers, 4 maréchaux, 4 menuisiers, 4 « bourgeois », 3 bergers, 3 charrons, 3 nourrissons, 3 commissionnaires en vins, 3 jardiniers (et 1 jardinière), 2 forgerons, 2 bourreliers, 2 blatiers, 2 marchands épiciers, 2 cordonniers, 2 terrassiers, 1 desservant, 1 instituteur, 1 garde-champêtre, 1 clerc d'huissier, 1 mendiant, 1 cabaretier, 1 cabaretière, 1 perruquier, 1 perruquière, 1 tailleur, 1 garde-port, 1 sabotier, 1 marchand de plâtre, 1 revendeuse, 1 bonnetier, 1 scieur de long, 1 passeur, 1 employé des Ponts et Chaussées, 1 commis des trains, 1 chartier d'eau, 1 manouvrière, 1 maître des postes, 1 entrepreneurs des travaux publics, 1 syndicat des ouvriers, 1 commis, 1 charpentier, 1 boucher (et 1 garçon), 1 facteur des coches, 1 distillateur, 1 directeur des postes, 1 carrier, 1 entrepreneur en vins, 1 piéton, 1 entrepreneur des charrois sur canal et 1 pâtissier.

Liste des maires successif de Laroche depuis 1800 jusqu'en 1925 :

Liste des maires de Laroche-Saint-Cydroine	Début	Fin
Cydroine Rativeau 1^{er} Maire de Laroche		1800
Louis Pierre Gallois	1800	1830
Jean-Pierre Chantemille	1830	1840
Protat	1840	1841
Rativeau	1841	1848
Chantemille	1848	1848
Charles Liardot	1848	1850
Julien Eugène Chantemille	1850	1870
Alfred Rativeau	1870	1871
Alphonse Gallois	1871	1878
Etienne Renault	1878	1882
Constant Bridou (adjoint)	1882	1884
Henri-Alfred Rativeau	1884	1896
Léopold Perchin	1896	1908
Léopold Rativeau	1908	1912
Urbain Desaveines	1912	1920
Lucien Perrier	1920	1925
Henri Nicaise	1925	

Archives insolites

Julien Eugène Chantemille lance un arrêt le 12 septembre 1867 pour les auberges et cafés du village reprenant l'article 5, où il est défendu « de donner à boire aux personnes notoirement connues pour s'adonner à l'ivrognerie ». Toute contravention à cet article sera sévèrement punie.

Ce qui est étonnant, c'est qu'il donne les noms de ceux qui doivent respecter cet article... ! donc à tout le monde !

Voici la copie exacte d'un curieux arrêt émanant de M. Chantemille ou Chattemite, maire de Laroche Saint-Cydroine. Je ne sache pas que M. le préfet de l'Yonne ait blâmé ce fonctionnaire pour avoir fait crier et placarder l'arrêt en question dans la ville qu'il administre.

Mairie de Laroche-Saint-Cydroine (Yonne)
 EXTRAIT de l'Arrêté préfectoral du 31 décembre 1866, pour les auberges, cafés, cabarets, billards, débits de boissons.

ART. 5 § 2
 Défense de donner à boire aux personnes notoirement connues pour s'adonner à l'ivrognerie.
 Toute contravention à ce paragraphe de l'art. 5 sera sévèrement poursuivie.

Principalement aux sieurs Pour extrait conforme, Laroche, 12 sept. 1867.
 R... Théophile ;
 V... père ;
 R... dit R... ;
 R... fils, maçon ;
 C... cordonnier ;
 P... Benjamin,
 Et M... Eugène.
 Le maire,
 CHANTEMILLE

Que M. le maire fasse fermer les cabarets aux buveurs intempérants, c'est peut-être son droit... Mais afficher des noms, désigner des citoyens au mépris public, frapper dans quelques-uns de leurs membres des familles entières, semer entre les rieurs et les victimes des motifs de colère et de rixes, faire éclore les haines de Capulets et de Montaigus en sabots, dans une petite ville dont le seul tort est d'aimer le bourgogne

Qui met la belle humeur
 Au cœur,

n'est-ce pas se mettre par trop carrément au-dessus de la loi ?

Un grand bravo, et toutes nos félicitations à Baptiste pour ce travail de recherche historique et fantastique.

Le nom des rues de Laroche (suite)

Lors du dernier bulletin municipal, j'avais raconté l'histoire d'Emile Tabarant, ce résistant de la seconde guerre mondiale.

Cette fois, c'est l'histoire de Paul Boursin, lui aussi résistant de cette même guerre... Né le 15 novembre 1927 à Laroche-Saint-Cydroine, Paul Boursin s'engage très jeune au sein du maquis du Loup.

Le maquis du Loup fondé par Georges Moreau alias « le loup » en 1943 est composé de plus de 200 hommes au cours de l'été 1944. Ce maquis évolue entre Clamecy, Vézelay et Avallon.

Après avoir participé à la libération de Clamecy en août 1944, « Le loup » organise plusieurs combats de déstabilisation sur les routes entourant Clamecy entre août et septembre 1944.

Ces accrochages contre des convois allemands en retraite (dont certains étaient très fortement armés) sont très violents. C'est lors d'un de ces accrochages que Paul Boursin est arrêté et fusillé à Clamecy le 24 août 1944.

Victime civile, son nom figure sur le monument aux morts de notre village et sur le monument des déportés et fusillés de l'Yonne à Auxerre. Une rue et une place lui rendent hommage à St Cydroine.



Nathalie DURAND

PETITE DEVINETTE DE L'ETE

Connaissez-vous votre commune ?

C'est l'église de St Cydroine, oui, mais où se trouve cette représentation de l'église visible du domaine public ?

Réponse dans le prochain bulletin municipal ... !



du

TRANSPORTS SCOLAIRES RENTRÉE 2021/2022 MODE D'EMPLOI INSCRIPTIONS À PARTIR DU 7 JUIN 2021



1. L'INSCRIPTION OU LA RÉINSCRIPTION

Que ce soit pour une première demande de transport scolaire ou un renouvellement, il est obligatoire de faire une nouvelle demande en se connectant sur : www.bourgognefranchecomte.fr/accueil-transport à partir du 7 juin 2021.

Afin que l'élève soit en possession de sa carte de transport dès les premiers jours de la rentrée scolaire de septembre, il est conseillé de s'inscrire avant le 16 Juillet 2021. Au-delà de cette date, les inscriptions restent possibles. Il n'est cependant pas assuré que l'enfant puisse recevoir sa carte dès le

2 septembre 2021. En cas de difficulté, un formulaire papier est à télécharger sur le site internet ou à demander auprès de votre Unité Territoriale.

2. L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Votre dossier sera instruit par l'Unité Territoriale de votre département de résidence, selon le règlement régional des transports scolaires en vigueur. Cette instruction déterminera la qualité « d'élève ayant droit » de votre enfant, le mode de transport sur lequel il est affecté et son éligibilité ou non à la gratuité des transports scolaires.

3. LA RÉCEPTION ET L'UTILISATION DU TITRE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Une fois la demande validée : soit le titre de transport scolaire de votre enfant est envoyé par courrier, directement au domicile du représentant de l'élève, soit ses droits aux transports sont réactivés à distance sur sa carte. Attention la carte de transport est valable plusieurs années et sera renouvelée automatiquement à chaque changement de cycle scolaire (maternelle, élémentaire, collège et lycée), veillez donc à la conserver soigneusement ! En cas de perte, le duplicata sera facturé 15 €.

À chaque montée dans le car, elle devra être présentée au conducteur et devant le valideur.

Pour les élèves qui prennent le train, l'abonnement scolaire BFC est à conserver durant l'année scolaire en cours. À chaque montée dans le train, l'élève doit être muni de son titre. Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté (hors agglomérations et Territoire de Belfort) organise et finance chaque jour les transports scolaires de plus de 128 000 élèves.

CONSULTER MON DOSSIER EN UN CLIC :

Le suivi de votre dossier est à retrouver tout au long de l'année sur : www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport (Rubrique inscriptions et suivi de dossier en ligne de votre département). Via le flashcode disponible sur la carte de transport scolaire de l'élève. Sa mise à jour est possible à tout moment, notamment pour bénéficier des alertes SMS en cas de perturbations sur le réseau.

En revanche, si la situation de votre enfant évolue en cours d'année (déménagement, changement d'établissement, changement de qualité...), il est obligatoire d'informer l'Unité Territoriale de votre département par mail ou courrier qui adaptera ses droits au transport en conséquence.

ALERTE CANICULE



ATTENTION CANICULE



Buvez de l'eau et restez au frais

- Évitez l'alcool
- Mangez en quantité suffisante
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- Mouillez-vous le corps
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19

- Lavez-vous les mains régulièrement
- Portez un masque
- Respectez une distance d'un mètre

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) / solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule



N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE **CRAMPES** **NAUSÉES**

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS **BUVEZ DE L'EAU**

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) / meteo.fr • #canicule

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Réseau de : LAROCHE HAUT
Exploité par : MAIRIE LAROCHE SAINT CYDROINE

RÉSULTATS D'ANALYSES

2020

BACTÉRIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

très bonne qualité

DURETÉ (ou TH)

Elle représente la quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence pour la santé.

La dureté s'élève à 19 degrés français.
Il s'agit d'une eau moyennement dure

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l pour chaque molécule.

Toutes les molécules analysées sont conformes- bonne qualité

NITRATES

L'excès de Nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur ne doit pas dépasser est fixée à 50 mg/l

La teneur moyenne s'élève à 20 mg/l (max : 45 mg/l)

pH

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée l'eau peut entartner les canalisations. Si le pH est inférieur à 7 l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

Le pH est en moyenne de : 7,65

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Il est conseillé de ne pas consommer une eau trouble.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Réseau de : LAROCHE BAS
Exploité par : MAIRIE LAROCHE SAINT CYDROINE

RÉSULTATS D'ANALYSES

2020

BACTÉRIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

Bonne qualité

DURETÉ (ou TH)

Elle représente la quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence pour la santé.

La dureté s'élève à 23 degrés français.
Il s'agit d'une eau dure

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l pour chaque molécule.

Toutes les molécules analysées sont conformes- bonne qualité

NITRATES

L'excès de Nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur ne doit pas dépasser est fixée à 50 mg/l

La teneur moyenne s'élève à 19 mg/l (max : 25 mg/l)

pH

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée l'eau peut entartner les canalisations. Si le pH est inférieur à 7 l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

Le pH est en moyenne de : 7,5

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

L'eau peut être trouble, dans ce cas, il est conseillé de ne pas la consommer.

CONCLUSIONS

Bactériologie : très bonne qualité.

Physico-chimie: conformes aux normes en vigueur pour tous les paramètres mesurés.

CONCLUSIONS

Bactériologie : bonne qualité dans l'ensemble malgré une turbidité qui peut dépasser la norme. Surveiller la désinfection en réalisant des mesures de chlore en distribution.

Physico-chimie : conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

Droit de parole de la liste d'opposition.

A l'heure où nous imprimons ce bulletin municipal, nous n'avons reçu aucun message de la liste d'opposition.

« Le Larochois »

Bulletin Municipal d'information de la commune de Laroche Saint Cydroine

Tel : 03.86.80.16.71 – Mail : mairie.laroche@wanadoo.fr

Site internet : www.laroche-saint-cydroine.a3w.fr

Directeur de la publication : M^G Billiet – rédaction, reportage et mise en page : commission de communication

Imprimé par la Mairie de Laroche-Saint-Cydroine, Mairie de Laroche 2021

La reproduction même partielle de ce bulletin est soumise à autorisation.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE